



District de l'Hérault de Football

COMMISSION SENIORS

Réunion du 30/04/2025

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langelfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Absent : **M. Christian Pichon Thomasson**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 16/04/2025 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

CHALLENGE MAURICE MARTIN

CLERMONTAISE 2/PRADES LE LEZ FC 1

Du 19/04/2025

A été donnée à rejouer au 27/04/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Match arrêté – orage)

D2

⚽ Poule B

CORNEILHAN LIGNAN 1/VILLEVEYRAC US 1

Du 20/04/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

A été reportée au 11/05/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

D3

⚽ Poule A

B. CEVENNES GANGEIOISE 1/MAUGUIO CARNON US 2

Du 27/04/2025

A été reporté au 01/05/2025 jour férié, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

⚽ Poule C

GRAND ORB FOOT ES 1/LESPIGNAN VENDRES FC 2

Du 19/04/2025

A été donnée à rejouer au 08/05/2025 jour férié, journée de rattrapage au calendrier général

(Match interrompu - orage)

LESPIGNAN VENDRES FC 2/M. ATLAS PAILLADE 3

Du 04/05/2025

Est avancée au 01/05/2025

(Accord des clubs)

D4

⚽ Poule A

LUNEL-VIEL US 1/PRADES LE LEZ FC 1

Du 27/04/2025

A été reporté au 01/05/2025 jour férié, journée de rattrapage au calendrier général

(Challenge Maurice Martin)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



ST MARTIN LONDRES US 1/VIL.MAGUELONE 2

Du 04/05/2025

Est reportée au 11/05/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

⚽ Poule C

MONTBLANC SF 1/PUISSALICON MAGALAS 2

Du 20/04/2025

A été reportée au 08/05/2025 jour férié, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

VÉTÉRANS

⚽ Poule B

BESSAN AS 32/CŒUR HERAULT ES 33

Du 09/05/2025

Est avancée au 07/05/2025

(Accord des clubs)

FORFAITS

ST GELY FESC 1 (521457)

28859064 – D2 (A) du 19/04/2025

À MIREVAL AS 1

Courriel du 18/04/2025

Amende : 140 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 99 € (521457)

Indemnité kilométrique

33 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

S. POINTE COURTE 2 (515703)

28892805 – D5 (B) du 20/04/2025

Contre AS ST BAUZILLE 2

Courriel du 19/04/2025 adressé à la permanence du District

Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

VILLEVEYRAC US 1 (503230)

28887623 – D2 (B) du 26/04/2025

À M. CELLENEUVE 1

Courriel du 25/04/2025 adressé à la permanence du District



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Amende : 140 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 84 € (503230)

Indemnité kilométrique

28 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

ENT. AS GIGNAC USP 2 (503188)

28497000 – D3 (B) du 27/04/2025

À BALARUC STADE 2

Courriel du 24/04/2025 adressé à la permanence du District

Amende : 40 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 174 € (503188)

Indemnité kilométrique

58 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

CORNEILHAN LIGNAN 2 (544157)

28895903 – D4 (C) du 27/04/2025

À ROC SOCIAL SETE 1

Courriel du 25/04/2025

Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 153 € (544157)

Indemnité kilométrique

51 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

MIDI LIROU CAP POILH 32 (551003)

29453546 – Vétérans (A) du 30/04/2025

À ST PARGOIRE FC 31

Courriel du 28/04/2025

Amende : 20 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Débit : 162 € (551003)

Indemnité kilométrique

54 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

ENT. AS GIGNAC USP 3 (503188)

28873745 – D4 (B) du 04/05/2025

À SC LODEVE 1

Courriel du 29/04/2025

Amende : 40 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

Débit : 81 € (503188)

Indemnité kilométrique

27 Km X 3 € trajet simple, en application des dispositions de l'Article 17 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 07/05/2025

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou